



## CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Février 2009 – nr 38

### Contenu

1. [Avis sur l'avant-projet de Plan fédéral Produits](#)
2. [Avis sur la contribution fédérale à la lutte contre la pollution de l'air](#)
3. [Avis projet de plan national climat 2009-2012 de la Belgique](#)
4. [Forum CFDD 2008 : Energie – Climat 2050](#)
5. [Activités des groupes de travail](#)

---

### 1. Avis sur l'avant-projet de Plan fédéral Produits 2009 – 2012 – Vers une politique intégrée de produits

Fin octobre 2008, le Ministre Magnette a demandé l'avis du CFDD sur ce document. Le conseil se réjouit que, après une longue phase de développement, cet avant-projet de plan fédéral produits ait été publié. Le Conseil estime que le texte n'est pas toujours suffisamment ambitieux et concret, mais est d'avis que dans son ensemble, il s'agit d'une importante initiative politique. Un autre aspect positif est que l'avant-projet de plan a vu le jour dans le cadre d'une vaste consultation des parties prenantes, de sorte qu'il ait ainsi une grande chance de réussir. En conséquence, le conseil demande que le gouvernement entérine rapidement le plan, de sorte qu'il puisse être exécuté dans les délais fixés. Ceci peut donner une impulsion à une politique intégrale et intégrée de produits au niveau fédéral.

Il est positif que l'avant-projet de plan contienne un calendrier de mise en œuvre et qu'un processus d'évaluation soit prévu. Toutefois, la période de mise en œuvre des actions est peu concrète (2009-2012) : le conseil suggère de reprendre un schéma avec, pour chacune des 45 actions, une indication du timing prévu, ainsi que les responsables, les moyens et la participation éventuelle des acteurs de la société civile. À cet effet, le conseil demande que le soutien nécessaire soit prévu afin de permettre le suivi par l'ensemble des acteurs.

Dans son avis, le CFDD apprécie que l'avant-projet de plan tende dans sa vision générale, d'une part vers une politique "intégrale" de produits (où l'impact global sur l'environnement d'un produit est étudié sur son cycle de vie complet) et, d'autre part, vers une politique "intégrée" de produits (où non seulement les aspects environnementaux, mais également les aspects sociaux, économiques et de santé du produit sont étudiés). Afin de réaliser ces objectifs, une coordination politique est nécessaire dans notre pays – tant de manière horizontale (entre les domaines politiques) que verticale (entre les niveaux politiques). L'avant-projet de plan mentionne cette approche intégrée comme principe de base, mais pourrait y accorder davantage d'attention lors du développement des actions. Ainsi, en ce qui concerne la dimension sociale, une contribution importante des autres services publics est possible et souhaitable afin de renforcer la dimension horizontale de ce plan. En ce qui concerne la dimension verticale, le conseil demande de coordonner certaines actions avec les initiatives régionales et européennes.

En ce qui concerne les instruments de la politique, le Conseil fait remarquer qu'une analyse méticuleuse est nécessaire afin de déterminer quel instrument convient le mieux pour atteindre les résultats politiques visés. Dans de nombreux cas, le meilleur résultat sera obtenu, non pas avec un instrument, mais avec une combinaison d'instruments qui se renforcent mutuellement. Le conseil formule quelques remarques et suggestions ponctuelles quant aux différents instruments proposés dans le plan.

Lorsqu'il s'agit de produits prioritaires, le CFDD estime qu'une vision globale sur l'ensemble des produits est nécessaire, mais que pour des raisons pratiques, il est en effet mieux de commencer par

étudier quelques produits prioritaires dans le cadre de ce plan d'action. Il est positif que lors du choix de ces groupes de produits prioritaires, il ait été tenu compte des résultats de la recherche scientifique, telle que l'étude européenne EIPRO/IMPRO. Le conseil a quelques remarques et suggestions quant aux propositions relatives à la biomasse, aux produits d'alimentation et aux matériaux de construction.

Finalement, le CFDD signale qu'il a déjà publié des avis à propos de différents aspects partiels de ce plan : politique d'achats, éco-conception, bois, éco-innovation, mobilité..., et fait également remarquer qu'il étudie actuellement deux aspects de ce plan dans le cadre d'autres avis, à savoir la fiscalité et l'alimentation.

*Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 5 février dernier.*

*Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:*

[http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad\\_av/2009/2009a01f.pdf](http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2009/2009a01f.pdf)

[Retour au contenu](#)

## **2. Avis sur la contribution fédérale à la lutte contre la pollution de l'air (2009-2012)**

L'Assemblée générale du 5 février dernier a approuvé un avis sur un plan d'action proche du plan d'action Produits, notamment le plan de lutte contre la pollution d'air. Ce plan d'action porte sur les compétences fédérales à exercer en vue d'améliorer la qualité de l'air tant intérieur qu'extérieur. Ces compétences ont essentiellement trait aux sources de la pollution de l'air que constituent les produits: appareils de chauffage, véhicules, carburants et combustibles, engins de transport non routiers, engins de chantier et de jardinage, matériaux de construction, produits d'entretien, etc.

Dans son avis à la demande du ministre Magnette, le CFDD soutient l'initiative du plan de lutte contre la pollution de l'air et apprécie que ce plan aborde aussi la pollution intérieure dans le cadre des compétences fédérales. Le conseil estime qu'une meilleure intégration et coordination des politiques menées aux niveaux fédéral et régionaux est prioritaire pour assurer une plus grande efficacité de l'action publique. Les compétences régionales et fédérales sont complémentaires et interdépendantes, que ce soit par exemple pour la gestion des pics de pollution ou la pollution intérieure. Le CFDD invite le Ministre fédéral ayant l'environnement dans ses compétences à prendre l'initiative en la matière.

Le conseil salue les efforts faits dans ce plan pour assurer une meilleure intégration au niveau fédéral entre différentes problématiques touchant à la qualité de l'air. Dans la perspective d'optimiser cette intégration, le CFDD estime nécessaire une coordination entre les différents départements dont la qualité de l'air relève : énergie, transports, santé, fiscalité. Le conseil invite le Ministre fédéral ayant l'environnement dans ses compétences à lancer ce processus.

Par ailleurs, le CFDD souhaiterait que lorsque le régime REACH est d'application dans le cadre de mesures du plan, celui-ci soit intégré et pris en compte dans la / les mesures en question.

Dans son avis, le CFDD insiste pour que la lutte contre la pollution de l'air se fasse dans le cadre d'un développement durable, ce qui suppose d'améliorer le niveau de santé de la population (en ce compris les travailleurs), réduire les impacts sur l'environnement, développer l'emploi de qualité et renforcer la position concurrentielle de nos entreprises.

Il est clair qu'il faut réduire considérablement les impacts de la pollution de l'air sur la santé. Or, l'évaluation de ces impacts est difficile, notamment par manque de données. Le CFDD demande dès lors que le gouvernement continue à financer des programmes de recherche afin de mieux connaître les impacts des différentes pollutions de l'air (tant extérieures qu'intérieures), notamment sur la santé.

Le CFDD estime que l'Etat doit mettre en place les conditions pour que se développent en Belgique des entreprises de pointe en produits innovants moins polluants et que se créent des marchés pour ces produits (notamment par les achats publics). L'autorité fédérale doit en effet veiller à préparer le marché belge et ses entreprises à répondre à des exigences européennes futures plus sévères.

Concernant plus spécifiquement les pollutions liés aux transports, il faut tenir compte de la pollution par les particules et les NOx dans le soutien à des véhicules émettant moins de CO2. Le CFDD estime qu'il est nécessaire de stimuler l'achat de véhicules répondant à la norme euro 5 et rappelle que l'Union européenne est d'avis que les taux d'accise sur l'essence et le diesel doivent tendre à devenir égaux.

*Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 5 février dernier.*

*Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:*

[http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad\\_av/2009/2009a02f.pdf](http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2009/2009a02f.pdf)

[Retour au contenu](#)

### **3. Avis sur le document "projet de plan national climat 2009-2012 de la Belgique – Inventaire des mesures et état des lieux au 31 décembre 2008"**

Le Ministre du Climat et de l'Energie, Paul Magnette, a demandé l'avis du CFDD sur le "projet de plan national climat 2009-2012 de la Belgique ». Le délai prévu pour émettre cet avis, à savoir deux semaines, est très limité, et le CFDD estime que ceci montre que la consultation des partenaires sociétaux pour un sujet aussi important n'est pas prise au sérieux.

Dans son avis, le CFDD constate que le document soumis pour avis ne constitue pas un plan. Il s'agit en effet essentiellement d'un état des lieux et d'un inventaire des mesures décidées par les différents niveaux de pouvoir et ayant déjà fait l'objet de mesures d'exécution. En outre, la partie prospective est presque inexistante. Le CFDD estime néanmoins que ce document peut constituer une base de travail intéressante pour un véritable plan futur.

Le document montre en tout cas l'insuffisance - ou dans certains cas l'absence - de coordination des mesures prises par les différents niveaux de pouvoir. Le CFDD estime que le document ne répond pas à la demande d'une approche plus intégrée (entre niveaux de pouvoir d'une part et entre les domaines de compétence fédérale d'autre part).

De plus, le CFDD regrette que le document ne contienne pas d'évaluation de l'impact individuel des mesures mentionnées, qui puisse aider à déterminer leur efficacité et leur pertinence. De même, il n'y a aucune évaluation globale de l'action collective qui permette d'indiquer si l'ensemble des mesures décidées est cohérent et permettra d'atteindre les objectifs fixés.

Le CFDD déplore que le document ne contienne pas de réelle vision stratégique coordonnée pour l'après 2012. Or, répondre aux défis des changements climatiques nécessite une remise en question fondamentale de notre mode de développement et des rapports entre les pays industrialisés et les pays en développement. Le respect des engagements pris au niveau européen à l'horizon 2020 et les réponses à apporter à la crise économique actuelle offrent l'opportunité de réorienter les politiques et les investissements dans le sens du développement durable. Les plans de relance pris aux niveaux européen et régionaux, ainsi que le Plan de relance économique du Gouvernement fédéral du 11 décembre 2008 devraient intégrer pleinement la problématique climatique. Ceci peut constituer la première étape concrète pour la Belgique d'un *sustainable new deal*, tel qu'évoqué par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon à Poznan le 11 décembre 2008.

*Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 5 février dernier.*

*Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:*

[http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad\\_av/2009/2009a03f.pdf](http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2009/2009a03f.pdf)

[Retour au contenu](#)

### **4. Forum CFDD 2008 : Energie – Climat 2050**

Le jeudi 13 novembre 2008, le CFDD a consacré son forum annuel à ce que devrait être une société vivable à l'horizon 2050. Lors de la session plénière de la matinée, des experts belges et étrangers ont présenté des scénarios de transition, tant au niveau mondial que belge. Cinq ateliers se sont déroulés l'après-midi, avec comme principal objectif de répondre à différentes questions : comment dans les prochaines années, pourrions-nous nous loger, nous déplacer, nous nourrir, produire et consommer, en émettant de moins en moins de carbone ?

*Un rapport de ce forum (aussi bien de la session plénière que des ateliers) est disponible en tant que supplément du journal spécial «Energie-Climat 2050 » que le CFDD a publié à l'occasion du forum. Vous pouvez en demander un exemplaire au secrétariat (voir références ci-dessous) ou consulter le rapport sur notre site web ([www.cfdd.be](http://www.cfdd.be)), où vous trouverez également d'autres informations au sujet du forum (programme, présentations).*

[Retour au contenu](#)

## **5. Activités des groupes de travail**

### *Groupe de travail Stratégies de développement durable*

Le groupe de travail est en train de préparer un avis sur une fiscalité dans un cadre de développement durable, à la demande du ministre Magnette. Le GT prépare également en collaboration avec les autres groupes de travail, un avis sur les priorités de la présidence belge de l'Union européenne en 2010.

### *Groupe de travail Energie et Climat*

Ce Groupe de travail prépare un avis sur les mesures et outils de soutien liés à la réduction de la consommation d'énergie, à la demande du Ministre Magnette. Le Groupe traitera également une [demande d'avis sur l'étude prospective électricité](#).

### *Groupe de travail Relations internationales*

Le Ministre de la Coopération au Développement Charles Michel a annoncé deux demandes d'avis, sur la note stratégique Soins de santé (premier semestre) et sur la note stratégique Education (deuxième semestre).

### *Groupe de travail Normes de Produits*

Le GT a soumis deux avis à l'Assemblée Générale du conseil du 5 février dernier. Aucune nouvelle activité n'est planifiée pour le moment.

### *Groupe de travail Sensibilisation et Communication*

Le groupe de travail, en collaboration avec le groupe de travail Stratégies, a préparé l'enquête « base sociétale du développement durable » 2008-2009 du CFDD, et des membres de ces deux groupes figurent dans le comité d'accompagnement de cette enquête, menée par une équipe de l'IGEAT (ULB) et de la VUB.

### *Groupe de travail Recherche scientifique*

Le GT préparera un avis à la demande du Ministre de la Politique Scientifique, Sabine Laruelle, sur le futur du GIEC et son 5<sup>ème</sup> « assessment report ». De plus, le Groupe assurera le suivi de son avis pour une liste belge d'indicateurs de développement durable (2007a15). Lors de l'AG du 5 février dernier, le ministre Magnette a en effet annoncé une table ronde au sujet des indicateurs de développement durable.

### *Groupe de travail ad hoc Environnement-Santé*

Ce GT traitera la demande d'avis du Ministre Magnette sur l'avant-projet de plan national d'action Environnement-Santé 2008-2013 (NEHAP). L'avis sera soumis à l'AG du 27 mars.

### *Groupe de travail ad hoc Alimentation*

Le Conseil a reçu une demande d'avis du Ministre Magnette à propos d'alimentation durable et les politiques que l'autorité fédérale peut mener à cet égard. Le CFDD a décidé qu'un groupe de travail ad hoc préparera cet avis.

[Retour au contenu](#)

*Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD).  
Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.*

*La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.*

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

[mail@frdo-cfdd.be](mailto:mail@frdo-cfdd.be)

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».